COMMUNE DE PEREILLE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE LEGALEMENT CONSTITUEES SUR LA COMMUNE

LA COMMUNE					
Nom officiel de la servitude	Code	Référence du texte législatif	Acte d'institution	Service responsable	
Servitude de protection des monuments historiques. Eglise Saint Vincent commune de Pereille	AC 1	Loi du 31.12.1913 modifiée et complétée. Loi du 02.05.1930 (art. 28) modifiée par l'article 72 de la loi n° 83.8 du 07.01.1983 Loi n° 79.1150 du 29.12.79 complétée.	Inv. Monuments historiques : 11/12/1995	Service territorial de l'architecture et du patrimoine Préfecture 4, rue de la Préfecture 09 007 Foix Cedex 05.34.09.36.21	
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques :	I4	Décrets du 06,10,1967 Décrets du 11,06,1970 Art L-323-3 à L-323-10 et R-323-1 à R-323-22 du code de l'énergie		RTE – Groupe maintenance Réseaux Pyrénées 87, rue Jean Gayral 31 200 Toulouse Cedex1	
Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Т7		Arrêté du 07/06/2007 et 25/07/1990		

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN ANNEXE DES SERVITUDES :

Points de captages des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales. Sans DUP	ARS – Délégation territoriale de l'Ariège 1, bd Alsace Lorraine 09008 – Foix Cedex Tél.: 05.34.09.36.36
Bois et forêts soumis au régime forestier	ONF 9 r Lt Paul Delpech Bp20085 09007 Foix cedex

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique, dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.